



Assemblée générale

Distr. générale
26 juin 2013
Français
Original: anglais

Conseil des droits de l'homme

Vingt-quatrième session

Points 2 et 3 de l'ordre du jour

Rapport annuel du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et rapports du Haut-Commissariat et du Secrétaire général

Promotion et protection de tous les droits de l'homme,
civils, politiques, économiques, sociaux et culturels,
y compris le droit au développement

Vues des États, des institutions nationales des droits de l'homme et d'autres parties prenantes sur les secteurs cibles, les domaines d'intervention ou les questions thématiques relatives aux droits de l'homme à retenir pour la troisième phase du Programme mondial d'éducation dans le domaine des droits de l'homme

Rapport du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

Résumé

Le présent rapport est soumis en application du paragraphe 6 de la résolution 21/14 du Conseil des droits de l'homme, intitulée «Programme mondial d'éducation dans le domaine des droits de l'homme».

Il résume les contributions et les vues des États, des institutions nationales des droits de l'homme et d'autres parties prenantes sur les secteurs cibles, les domaines d'intervention ou les questions thématiques relatives aux droits de l'homme qui pourraient être retenus pour la troisième phase du Programme mondial d'éducation dans le domaine des droits de l'homme. Ces contributions ont été recueillies jusqu'au 3 mai 2013, dans le cadre d'une consultation lancée le 1^{er} février 2013 par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme.

Les informations reçues des entités consultées ont mis en évidence une multiplicité d'approches et de priorités, qui étaient souvent fonction du contexte national ou régional; quelques tendances mondiales et des conclusions générales sont présentées à la fin du rapport.

La majorité des entités consultées ont mis l'accent sur la nécessité de maintenir au rang des priorités l'éducation relative aux droits de l'homme dans les secteurs déjà visés au cours des phases précédentes, c'est-à-dire le système éducatif formel (enseignement primaire, secondaire et supérieur), ainsi que la formation des fonctionnaires, des responsables de l'application des lois et du personnel militaire. Elles ont relevé des carences dans l'élaboration de stratégies d'application et de plans d'action globaux et viables, non seulement au regard du Programme mondial, mais aussi de la proclamation de la Déclaration des Nations Unies sur l'éducation et la formation aux droits de l'homme en décembre 2011. Les entités consultées ont insisté sur la nécessité de progresser dans la mise en œuvre lorsque aucune mesure significative n'avait été prise et de consolider les travaux déjà réalisés, d'entreprendre des recherches à cet effet et de répertorier et de partager les pratiques concluantes et les enseignements tirés, de perfectionner les méthodes d'éducation et de formation en se fondant sur des bonnes pratiques éprouvées, et de favoriser le dialogue entre les débiteurs d'obligations et la société civile. À cet égard, un groupe qui, au vu des réponses recueillies, nécessite une attention accrue et plus ciblée est celui formé par les enseignants et les éducateurs, qu'ils exercent en milieu scolaire ou extrascolaire.

Les consultations ont aussi mis en évidence de nouveaux destinataires possibles: les professionnels des médias, les organisations de la société civile et les jeunes, y compris les mouvements et organisations de jeunesse, ainsi que certains groupes de détenteurs de droits, notamment les personnes handicapées, les minorités et les populations autochtones, et les femmes victimes de violence. En ce qui concerne les questions thématiques, la non-discrimination et l'égalité, et plus particulièrement la discrimination et la violence à l'égard des femmes et des filles, figuraient parmi les thèmes les plus fréquemment mentionnés, de même que l'éducation orientée vers une citoyenneté et une participation actives en vue de renforcer la démocratie, la bonne gouvernance et la citoyenneté mondiale.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction.....	1–9	4
II. Réponses des gouvernements.....	10–26	5
III. Réponses des institutions nationales des droits de l’homme.....	27–43	8
IV. Réponses des organisations intergouvernementales internationales et régionales.....	44–49	12
V. Réponses émanant de la société civile	50–68	13
A. Réponses des organisations non gouvernementales	50–62	13
B. Autres réponses	63–64	15
C. Rapport sur la consultation menée via la liste de diffusion du réseau mondial Human Rights Education.....	65–68	15
VI. Conclusions.....	69–78	16

I. Introduction

1. Dans sa résolution 21/14, le Conseil des droits de l'homme a prié le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) de consulter les États, les institutions nationales des droits de l'homme et d'autres parties prenantes sur les secteurs cibles, les domaines d'intervention ou les questions thématiques relatives aux droits de l'homme qui pourraient être retenus pour la troisième phase du Programme mondial d'éducation dans le domaine des droits de l'homme, et de lui présenter un rapport à ce sujet à sa vingt-quatrième session. Le présent rapport fait suite à cette demande.

2. Le 1^{er} février 2013, le HCDH a sollicité les vues et les contributions des États Membres, des institutions nationales des droits de l'homme et d'autres parties prenantes. Cette consultation a également été annoncée sur le site Web du HCDH. Le 8 février 2013, Human Rights Education Associates (HREA), une organisation non gouvernementale (ONG) internationale, et le Groupe de travail sur l'enseignement et l'apprentissage dans le domaine des droits de l'homme de la Conférence des organisations non gouvernementales ayant des relations consultatives avec les Nations Unies (CoNGO) ont lancé une consultation en ligne en utilisant la liste de diffusion du réseau électronique mondial Human Rights Education, qui rassemble plus de 10 000 personnes et organisations intéressées par l'éducation aux droits de l'homme.

3. Au 3 mai 2013, 54 réponses avaient été reçues, dont 17 émanant de gouvernements, 17 d'institutions nationales des droits de l'homme, 6 d'organisations intergouvernementales internationales et régionales, 13 d'ONG et 1 d'un établissement universitaire. De plus, HREA et le Groupe de travail susmentionné ont envoyé un rapport sur la consultation en ligne, qui résumait les 41 contributions reçues de 19 pays. Cinq particuliers ont aussi répondu.

4. Le présent rapport fait la synthèse de toutes les informations recueillies et formule quelques observations finales sur la base des suggestions reçues. Les résumés rendent compte des réponses faites au Conseil des droits de l'homme concernant spécifiquement la troisième phase, et ne donnent pas d'informations détaillées sur les programmes et les questions relatifs aux droits de l'homme, parfois longuement décrits par les entités consultées.

5. Ont répondu les gouvernements des États Membres suivants: Argentine, Arménie, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bosnie-Herzégovine, Costa Rica, Estonie, Guatemala, Italie, République démocratique populaire lao, Lituanie, Namibie, Portugal, Roumanie, Serbie, Soudan et Uruguay.

6. Ont répondu les institutions nationales des droits de l'homme suivantes: Commission australienne des droits de l'homme, Commission tanzanienne pour les droits de l'homme et la bonne gouvernance, Commission nationale des droits de l'homme du Rwanda, Commissaire aux droits fondamentaux de la Hongrie, Institut danois des droits de l'homme, Défenseur du peuple de la Colombie, Défenseur du peuple de la République du Panama, Institut allemand des droits de l'homme (Deutsches Institut für Menschenrechte), Commissaire aux droits de l'homme de la République d'Azerbaïdjan, Institut national chilien des droits de l'homme, Commission irlandaise des droits de l'homme, Commission nationale mongole des droits de l'homme, Comité national qatari des droits de l'homme, Commission néo-zélandaise des droits de l'homme, Médiateur du Portugal, Défenseur du peuple de la République d'Albanie et Commission sud-africaine des droits de l'homme.

7. Ont aussi répondu les organisations intergouvernementales internationales et régionales suivantes: Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, Organisation des États américains, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et Organisation météorologique mondiale.

8. Les ONG suivantes, issues de la société civile, ont répondu: Agence de diffusion du droit international humanitaire en Afrique centrale, Amnesty International Autriche, Association Points-Cœur, Centre pour l'éducation à la citoyenneté (Slovénie), Centre chypriote des droits de l'homme, Democracy and Human Rights Education in Europe, Human Rights Education Associates, Human Rights Education USA, Institut des droits de l'homme de l'Académie nationale des sciences d'Azerbaïdjan, Programme néerlandais d'éducation aux droits de l'homme, Humanité nouvelle, Soka Gakkai International, et Fonds des États-Unis pour l'UNICEF. Des réponses ont également été reçues de la faculté de droit de l'Université de Wuhan (Chine) et de cinq particuliers.

9. Il est rappelé que la première phase (2005-2009) du Programme mondial d'éducation dans le domaine des droits de l'homme (2005-en cours) était consacrée à l'intégration de l'éducation aux droits de l'homme dans les établissements d'enseignement primaire et secondaire, et que la deuxième phase (2010-2014) est axée sur l'éducation aux droits de l'homme dans l'enseignement supérieur et sur la formation aux droits de l'homme des enseignants et des éducateurs, des fonctionnaires, des responsables de l'application des lois et du personnel militaire. Les fonctionnaires, «selon la législation nationale et les structures gouvernementales, peuvent inclure des fonctionnaires et des responsables de l'élaboration des politiques des ministères et départements gouvernementaux, des diplomates, des employés des administrations locales et des municipalités ainsi que des organismes fiscaux et économiques, des enseignants, des professionnels de la santé publique et des travailleurs sociaux»¹.

II. Réponses des gouvernements

10. Le Gouvernement de l'**Argentine** a fourni une longue réponse, fruit d'une coopération entre différents acteurs gouvernementaux et d'autres institutions. Au titre des secteurs cibles pour la troisième phase, l'Argentine a mentionné les responsables de l'application des lois, les forces de sécurité et les militaires, et les fonctionnaires, ainsi que les municipalités, les administrations provinciales et la population, afin d'atteindre la base. S'agissant des thématiques, l'Argentine a insisté sur les aspects suivants: nécessité de rendre compte des atteintes aux droits de l'homme commises pendant la dictature militaire, notamment pour permettre aux étudiants et aux jeunes de devenir des acteurs de la vie politique; révision des manuels scolaires pour combattre les stéréotypes sur les groupes vulnérables; prévention de la violence et de la torture institutionnelles, de la violence sociale, notamment dans le sport, et de la violence sexiste. Des informations ont en outre été fournies sur les initiatives en faveur de l'éducation aux droits de l'homme qui ont été engagées par différents acteurs nationaux.

11. Le Gouvernement de l'**Arménie** a estimé que les secteurs visés pendant les deux premières phases du Programme mondial devraient rester la cible pendant la troisième phase, car les travaux les concernant n'ont pas encore été achevés. L'Arménie a proposé que la troisième phase porte sur les questions thématiques suivantes: les droits de l'homme et les mécanismes de protection de ces droits aux niveaux national et international; les

¹ Voir HCDH, «Programme mondial en faveur de l'éducation aux droits de l'homme, Deuxième phase, Plan d'action», New York et Genève, 2012, par. 37.

droits et les responsabilités; l'enseignement du génocide; le droit international des droits de l'homme; l'éducation environnementale; la sensibilisation à la question de l'égalité entre les sexes et la législation électorale. Les secteurs cibles énumérés étaient les suivants: les membres des communautés rurales; les collectivités locales, les pouvoirs publics et les fonctionnaires, et les travailleurs du secteur privé; les responsables de l'application des lois; les communautés et les ONG; les établissements d'enseignement secondaire et préscolaire; les établissements d'enseignement supérieur; les journalistes; les groupes vulnérables, notamment les personnes handicapées; les décideurs et les entreprises. Les stratégies proposées pour la troisième phase incluent la formation des enseignants en collaboration avec les facultés de pédagogie; la création de centres de documentation et l'élaboration de supports d'information; l'appui des pouvoirs publics aux projets des ONG; le développement de nouvelles méthodes telles que l'enseignement à distance; l'examen international par les pairs; la mise au point de systèmes de suivi et d'évaluation et la transposition en droit interne des engagements en matière d'éducation aux droits de l'homme. La troisième phase devrait durer dix ans, de 2015 à 2024.

12. Le Gouvernement de l'**Azerbaïdjan** a transmis les propositions faites par le Commissaire national aux droits de l'homme et par l'Institut des droits de l'homme de l'Académie nationale des sciences. Ces propositions seront présentées ci-après dans les sections respectivement consacrées aux réponses des institutions nationales des droits de l'homme et aux réponses de la société civile.

13. Le Gouvernement de **Bahreïn** a souligné l'importance de concevoir l'éducation aux droits de l'homme comme un processus d'apprentissage qui, en favorisant une participation active, doit viser à résoudre les problèmes auxquels se heurtent les élèves dans leur vie et à identifier les sujets de préoccupation et les priorités dans le domaine des droits de l'homme pour la communauté et la société. Les thèmes mis en avant pour la troisième phase sont la coexistence pacifique et la valorisation de la diversité ainsi que la démocratie et les méthodes de prise de décisions propres à la conforter. Les stratégies proposées portent notamment sur l'intégration des valeurs, notions et compétences pertinentes dans les programmes et les manuels scolaires; la formation de formateurs; la valorisation des ressources humaines, notamment par la formation des enseignants, des gestionnaires, des parents, des médias et des juristes; la mise au point de supports, y compris d'outils Web.

14. Le Gouvernement de la **Bosnie-Herzégovine** a retenu l'éducation formelle et la fonction publique comme secteurs cibles pour la troisième phase. Il a proposé d'axer les interventions sur l'interdiction de la discrimination, en particulier au regard du droit à l'éducation, en mettant l'accent sur la formation des enseignants qui travaillent avec les enfants issus de minorités, les familles migrantes et les enfants handicapés.

15. Le Gouvernement du **Costa Rica** a recommandé de s'intéresser plus particulièrement aux fonctionnaires de l'administration judiciaire, notamment les juges, les procureurs et autres magistrats. Il a proposé comme thématique le principe d'égalité et de non-discrimination à l'égard de groupes spécifiques.

16. Le Gouvernement de l'**Estonie** a souligné qu'il fallait continuer de dispenser une formation aux groupes visés lors des phases précédentes, c'est-à-dire les enseignants et les autres membres du personnel éducatif, les chefs d'établissement scolaire et les travailleurs sociaux. À ces groupes cibles pouvaient s'ajouter les représentants d'organisations de jeunesse et les journalistes et autres professionnels des médias. L'Estonie a proposé que le recensement des atteintes aux droits de l'homme dans la vie quotidienne et les stratégies d'intervention possibles constituent un thème prioritaire.

17. Le Gouvernement du **Guatemala** a présenté un rapport sur les initiatives en faveur de l'éducation aux droits de l'homme qui ont été engagées dans le cadre du Programme mondial, notamment l'adoption en 2007 du plan national d'action pour l'éducation aux

droits de l'homme et sa mise en œuvre. Le Guatemala a proposé que la troisième phase mette l'accent sur une culture de la paix, en vue de promouvoir la tolérance, la solidarité et le respect des droits individuels et collectifs; le règlement et la transformation des conflits, notamment pour sensibiliser les autorités locales; et le renforcement des capacités institutionnelles, afin de garantir l'exécution par les États de leurs obligations internationales dans le domaine des droits de l'homme. Les groupes cibles pourraient inclure les fonctionnaires, les représentants de la collectivité et la population.

18. Le Gouvernement de l'**Italie** a souligné l'importance des parties prenantes telles que les ONG de différents secteurs, les milieux universitaires et les médias, dont Internet et les réseaux sociaux. L'Italie considérerait comme une priorité essentielle la question de la liberté de culte ou de croyance et le dialogue interreligieux et interculturel en vue de favoriser la compréhension mutuelle et la coexistence pacifique. Elle a exprimé son engagement en faveur de l'éducation et de la formation aux droits de l'homme, eu égard en particulier à l'action qu'elle mène dans ce domaine dans le cadre du Conseil des droits de l'homme.

19. Le Gouvernement de la **République démocratique populaire lao** a proposé de privilégier les initiatives visant à donner aux femmes les moyens de jouer un rôle d'encadrement dans l'enseignement supérieur, technique et professionnel.

20. Le Gouvernement de la **Lituanie** a proposé d'axer la troisième phase sur l'élimination et la prévention de la violence à l'égard des femmes et des filles, notamment dans la famille. Dans cette optique, les secteurs cibles seraient plus spécifiquement les professionnels (policiers, juges, enquêteurs et travailleurs sociaux) qui s'occupent des problèmes de violence ou qui apportent soutien et assistance aux victimes.

21. Le Gouvernement de la **Namibie** a proposé que dans le cadre de la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine, la troisième phase cible lesdites personnes et, plus particulièrement, leur droit au développement et leurs droits économiques, sociaux et culturels.

22. Le Gouvernement du **Portugal** a proposé que la troisième phase soit axée sur les droits économiques, sociaux et culturels, car il constatait que ces droits étaient mal connus au niveau national et considérait qu'une telle méconnaissance pouvait être généralisée au niveau international. Le Portugal a proposé de retenir comme secteurs cibles les institutions nationales des droits de l'homme, les procureurs, juges, avocats et membres d'ONG, étant donné le rôle important qu'ils jouaient pour promouvoir une meilleure compréhension de ces droits et leur justiciabilité. On pourrait également cibler les fonctionnaires, afin que les politiques publiques s'inscrivent davantage dans une perspective de défense des droits de l'homme. Le Portugal a ajouté qu'il fallait poursuivre les efforts axés sur les systèmes scolaires, en les étendant aux établissements préscolaires et en faisant figurer dans les programmes d'études les droits économiques, sociaux et culturels et, en particulier, l'inclusion sociale et la lutte contre la pauvreté; l'accent pourrait être mis sur la formation des enseignants, des formateurs et des autres professionnels de l'éducation. Le Portugal a aussi souligné qu'il importait de former les décideurs, les législateurs, les professionnels des médias, les membres des ONG et les représentants des institutions locales. Les thématiques pourraient inclure la lutte contre la discrimination et les inégalités sociales, la promotion d'environnements d'apprentissage sécurisants et la responsabilité sociale des médias.

23. Le Gouvernement de la **Roumanie** a proposé de cibler les élèves et les enseignants des établissements primaires et secondaires, en prenant pour axe thématique les droits de l'homme et les droits de l'enfant dans le cadre de l'éducation non formelle et des activités périscolaires; on pourrait aussi cibler les acteurs influents capables de sensibiliser davantage à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme.

24. Le Gouvernement de la République de **Serbie** a proposé que la troisième phase soit centrée sur la formation aux droits de l'homme dans l'ordre judiciaire, en particulier sur l'application en droit interne des traités internationaux relatifs aux droits de l'homme qui ont été ratifiés.

25. Le Gouvernement du **Soudan** a proposé de cibler les médias, les défenseurs des droits de l'homme et les victimes de la traite. Les thématiques pourraient inclure la liberté d'opinion et d'expression, les droits et les restrictions; le rôle des médias dans la promotion et la protection des droits de l'homme; les droits socioéconomiques et la traite des êtres humains.

26. Le Gouvernement de l'**Uruguay** a proposé de cibler les populations n'ayant qu'un accès limité à leurs droits, notamment les pauvres ainsi que les adolescents, les jeunes et les adultes relevant de l'éducation formelle et non formelle, et les défenseurs des droits de l'homme et les éducateurs. Les thématiques pourraient être les suivantes: l'universalité des droits de l'homme en tant que préalable à l'affirmation d'identités particulières et au respect de la diversité; l'accès à un enseignement public de qualité pour les enfants et les jeunes issus de catégories sociales marginalisées, en vue de favoriser leur intégration sociale; la mise en évidence des atteintes aux droits de l'homme dans les pratiques des institutions démocratiques – phénomène moins visible mais récurrent.

III. Réponses des institutions nationales des droits de l'homme

27. La **Commission australienne des droits de l'homme** a insisté sur la nécessité de poursuivre l'éducation aux droits de l'homme dans les secteurs cibles des première et deuxième phases du Programme mondial, compte tenu des problèmes qui subsistent au niveau national; à cet égard, la Commission a donné son point de vue sur la situation en Australie. Elle a aussi préconisé que la troisième phase accorde une large place aux domaines d'intervention suivants: les droits de l'homme et Internet; les entreprises et les droits de l'homme; les droits des populations autochtones; les droits de l'homme applicables aux demandeurs d'asile; les droits de l'homme et l'environnement, compte tenu notamment de l'impact des changements climatiques.

28. La **Commission tanzanienne pour les droits de l'homme et la bonne gouvernance** a proposé que la troisième phase s'adresse aux professionnels des institutions gouvernementales et non gouvernementales: parlementaires, décideurs, journalistes, membres d'ONG, travailleurs sociaux, médecins et infirmiers, représentants des collectivités. La Commission a souligné combien il importait pour les pays africains de disposer, notamment parmi les décideurs et les praticiens en contact direct avec la population, comme le personnel médical, de professionnels avertis, capables d'élaborer des politiques et des pratiques respectueuses des principes des droits de l'homme. La Commission a aussi proposé de privilégier l'éducation aux droits de l'homme des enfants et des jeunes adultes exclus du système scolaire – enfants des rues, enfants qui travaillent, enfants sans abri et jeunes adultes – car ces laissés-pour-compte sont les plus vulnérables et leur nombre ne cesse d'augmenter dans le monde, surtout en Afrique.

29. La **Commission nationale des droits de l'homme du Rwanda** a fait le point sur l'évolution de l'éducation aux droits de l'homme dans le pays pendant les deux premières phases du Programme mondial. Pour la troisième phase, la Commission a proposé de cibler les législateurs, les décideurs, les responsables de l'application des lois, les procureurs, les professionnels des médias et les agents de l'administration pénitentiaire. Dans le cadre du système éducatif formel, la Commission a insisté sur la nécessité de s'intéresser plus particulièrement aux élèves des écoles primaires ainsi qu'aux chefs d'établissement primaire et secondaire et aux concepteurs de programmes d'études, et de faire en sorte que

l'éducation aux droits de l'homme dans l'enseignement supérieur ne concerne pas uniquement les facultés de droit. La Commission a aussi proposé de s'adresser au grand public en organisant une semaine des droits de l'homme, destinée à promouvoir la tolérance, la paix et la culture des droits de l'homme. La Commission a suggéré les thématiques suivantes: la lutte contre la torture et la violence familiale; le droit au développement et les droits environnementaux; la démocratie, les libertés civiles et les droits de l'homme, notamment le droit à la justice; les droits de l'homme et les médias; la bonne gouvernance et les droits de l'homme; le commerce international et les droits de l'homme.

30. Le **Commissaire aux droits fondamentaux de la Hongrie** a salué dans le Programme mondial un moyen de faire mieux connaître les droits de l'homme et, plus particulièrement, les droits de l'enfant, qui ont été la priorité du Médiateur depuis 2008. Se fondant sur l'expérience nationale et sur deux études menées en 2011 et 2012, le Commissaire a recommandé que la troisième phase soit centrée sur la non-discrimination et les droits de l'enfant et s'adresse aux professionnels de la santé, aux professionnels de la prise en charge alternative de l'enfance et aux acteurs du système judiciaire (juges, avocats, procureurs, policiers, psychologues), en portant une attention particulière aux questions concernant les enfants issus de minorités ou d'autres groupes vulnérables.

31. L'**Institut danois des droits de l'homme** a indiqué que les deux premières phases avaient eu des retombées limitées sur le système éducatif national, le Gouvernement et les autres parties prenantes officielles n'ayant pas fait de leur mise en œuvre une priorité. L'Institut a donc proposé que l'on s'emploie à valoriser et conforter les acquis de ces phases. Il a ainsi insisté sur la nécessité de jeter des passerelles entre les secteurs formel, informel et non formel de l'éducation, en étudiant comment ils pouvaient se compléter et se renforcer mutuellement, et en répertoriant et en partageant les meilleures pratiques et les enseignements tirés. L'Institut a aussi recommandé que la troisième phase s'attache à promouvoir la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur l'éducation et la formation aux droits de l'homme, en particulier au niveau gouvernemental, afin que celle-ci devienne un instrument juridiquement contraignant durant la troisième phase.

32. Le **Défenseur du peuple de la Colombie** a fait ressortir l'importance de l'éducation aux droits de l'homme pour relever les défis mondiaux que représentent le chômage et le manque de garanties et de lois relatives au travail; l'impact social des nouvelles technologies et d'un développement non durable; la mortalité néonatale et maternelle et les maladies endémiques dues à l'accès limité à la sécurité sociale et aux services de santé publique; la discrimination et la violence à l'égard des femmes, en particulier dans les zones de conflit, et la violence familiale; le creusement des inégalités sociales et économiques; et la discrimination, notamment raciale. En conséquence, la troisième phase pourrait viser plus particulièrement les fonctionnaires ainsi que les personnes impliquées dans des conflits armés, y compris les victimes, les collectivités et le personnel militaire. Le Défenseur du peuple a proposé les thématiques suivantes: l'éducation au service de la non-discrimination et de la coexistence pacifique; l'éducation aux droits de l'homme et la citoyenneté, la participation et la démocratie; les victimes et leur droit à la vérité, à la justice et à des réparations; l'autonomisation des femmes et des groupes vulnérables, notamment les populations autochtones.

33. Le **Défenseur du peuple de la République du Panama** a plaidé pour la poursuite et pour l'institutionnalisation de la formation dans les secteurs ciblés lors des phases précédentes. Il a proposé que la troisième phase s'adresse aux agents de la sécurité nationale (policiers et gardes frontière) et aux fonctionnaires de l'administration pénitentiaire, l'accent étant mis sur les droits de l'homme et la démocratie, la sécurité nationale et la privation de liberté, ainsi que la jeunesse en général.

34. L'**Institut allemand des droits de l'homme** a accueilli favorablement la troisième phase du Programme mondial et a jugé essentiel de consolider les travaux entrepris lors des deux phases précédentes. Il fallait donc poursuivre les activités en cours, en optant pour des stratégies transversales axées sur l'autonomisation des groupes vulnérables et sur l'élaboration de programmes ouverts à tous.

35. Le **Commissaire aux droits de l'homme de la République d'Azerbaïdjan** a proposé que la troisième phase s'attache à promouvoir une culture de la paix, les droits culturels et les droits collectifs en général; l'éducation des personnes âgées, des réfugiés, des personnes déplacées dans leur propre pays et des personnes handicapées; l'éducation aux droits de l'homme dans les établissements secondaires; la création de centres et de réseaux spécialisés dans le domaine des droits de l'homme placés sous l'autorité d'institutions nationales et le renforcement des ressources disponibles; la formation aux questions des droits de l'homme en rapport avec le VIH/sida; la sensibilisation à la question de l'égalité entre les sexes; la formation des agents de la fonction publique, des médias et des ONG; l'appui à l'élaboration de nouvelles méthodes éducatives fondées sur les meilleures pratiques et à la publication de documents juridiques et de supports de formation.

36. L'**Institut national chilien des droits de l'homme** s'est réjoui du lancement à venir de la troisième phase, tout en relevant que les objectifs des deux premières phases n'avaient été que partiellement remplis du fait de l'action limitée des pouvoirs publics et d'un contexte national marqué par la méfiance de la population à l'égard du monde politique et des institutions publiques et par une faible participation à la vie sociale et politique. L'Institut a donc jugé nécessaire de renforcer les objectifs et les priorités des deux premières phases, notamment la formation des enseignants, des fonctionnaires, des responsables de l'application des lois et du personnel militaire, ainsi que d'autres professionnels; il a souligné combien il était important d'élaborer un plan d'action pour l'éducation dans le domaine des droits de l'homme qui serve de base commune aux pouvoirs publics et aux professionnels. L'Institut a suggéré de prendre le temps d'évaluer les deux premières phases avant d'engager la troisième et, au cours de cette dernière, de cibler plus particulièrement les jeunes (de 18 à 30 ans) pour en faire des citoyens actifs ainsi que les législateurs, les décideurs et les médias. La troisième phase devrait être axée sur le renforcement de la démocratie par l'éducation à la citoyenneté active et sur le recours aux mécanismes démocratiques pour promouvoir les droits de l'homme.

37. La **Commission irlandaise des droits de l'homme** a insisté sur la nécessité d'une continuité entre la deuxième et la troisième phases, étant donné l'ampleur des secteurs ciblés pendant la deuxième phase et leurs besoins différenciés en matière d'éducation aux droits de l'homme, et compte tenu aussi de l'absence de plans pour l'éducation aux droits de l'homme dans de nombreux pays et de l'insuffisance d'un délai de cinq ans pour institutionnaliser de manière systématique et rationnelle cette éducation. C'est pourquoi la Commission a proposé de cibler les mêmes secteurs que pendant la deuxième phase, en y ajoutant l'administration judiciaire, et en mettant l'accent sur les autorités sanitaires et les collectivités locales. Les États devraient être invités à établir des plans d'action nationaux viables pour l'éducation aux droits de l'homme, notamment en mobilisant des ressources suffisantes. Le HCDH devrait faire le point sur les progrès déjà accomplis. Ces recommandations étaient suivies d'un compte rendu des initiatives récemment menées en Irlande en faveur de l'éducation dans le domaine des droits de l'homme, qui sont détaillées dans le rapport de 2011 de la Commission, intitulé *Human Rights Education in Ireland – An Overview*.

38. La **Commission nationale mongole des droits de l'homme** a rendu compte de ses activités en faveur de l'éducation aux droits de l'homme et a proposé, pour la troisième phase du Programme mondial, de mettre l'accent sur la formation aux droits des travailleurs

et sur la question des droits de l'homme dans le secteur privé, à la lumière des abus actuellement commis par les employeurs dans ce domaine. La Commission a aussi proposé de mettre l'accent sur la nécessité d'inclure les droits de l'homme dans les programmes universitaires, non pas seulement des facultés de droit, mais aussi des facultés de médecine, de sciences politiques et sociales et de pédagogie, afin d'améliorer les connaissances et les compétences en la matière des futurs agents du secteur public.

39. Le **Comité national qatari des droits de l'homme** a fait état des progrès accomplis depuis 2006 par le Qatar dans l'éducation aux droits de l'homme et, plus particulièrement, des mesures prises par les acteurs nationaux pour élaborer un plan d'action destiné à promouvoir une culture des droits de l'homme, notamment dans le cadre du système éducatif formel.

40. La **Commission néo-zélandaise des droits de l'homme** s'est référée à son précédent rapport sur la mise en œuvre du Programme mondial (daté de mai 2012) et a souligné l'absence de stratégie nationale systématique pour l'éducation aux droits de l'homme. Elle a donc proposé d'approfondir pendant la troisième phase les possibilités de dialogue entre la société civile et les débiteurs d'obligations qui avaient été mises en évidence durant les phases précédentes, afin de conforter et d'étoffer les acquis. La Commission a proposé de retenir comme domaine d'intervention les droits économiques, sociaux et culturels, en particulier la santé et l'éducation, afin que les débiteurs d'obligations comprennent mieux la responsabilité qui leur incombe d'œuvrer pour la réalisation progressive de ces droits. À défaut, on pourrait mettre l'accent sur les nouvelles normes internationales en matière de droits de l'homme, par exemple celles relatives aux personnes handicapées, aux populations autochtones, et à l'orientation et l'identité sexuelles; en ce qui concerne les systèmes scolaires, la troisième phase pourrait s'intéresser plus particulièrement aux moyens de lutter contre la violence, les mauvais traitements et les brimades par l'éducation aux droits de l'homme. Enfin, la Commission a souligné que l'élaboration et l'utilisation de méthodes efficaces d'éducation aux droits de l'homme devraient être un objectif permanent du Programme mondial.

41. Le **Médiateur du Portugal** a considéré que la thématique des droits de l'homme des personnes âgées devrait constituer une priorité, car ces droits n'étaient régis par aucun instrument international spécifique alors que la question revêtait une importance croissante dans la société. La population dans son ensemble pourrait être ciblée, mais aussi les entités publiques et privées en contact direct avec les personnes âgées: services sociaux, forces de police, collectivités locales et maisons de retraite, entre autres.

42. Le **Défenseur du peuple de la République d'Albanie** a estimé que la troisième phase pourrait être centrée sur la protection et l'autonomisation des catégories vulnérables telles que les minorités, les femmes victimes de violence, les victimes de la traite, les personnes ayant des besoins particuliers, les pauvres, les lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres (LGBT), la communauté rom et les personnes visées par des «vendettas». Au regard de l'expérience albanaise, les programmes d'éducation pourraient notamment s'adresser aux institutions nationales et locales, à la société civile, aux communautés religieuses et aux médias, à titre collectif ou individuel.

43. La **Commission sud-africaine des droits de l'homme** a proposé de promouvoir les droits des femmes et des filles auprès du grand public, en s'attaquant plus particulièrement aux violences sexuelles et sexistes. La Commission a indiqué qu'il s'agissait d'une priorité pour la région, qui affichait les taux les plus élevés de violences faites aux femmes et aux filles (viol, mariage forcé, violence familiale et meurtre), outre une forte prévalence du VIH.

IV. Réponses des organisations intergouvernementales internationales et régionales

44. L'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne a présenté les résultats d'une consultation européenne menée en 2009 pour faire le point sur la situation dans le domaine de l'éducation aux droits de l'homme et évaluer les besoins institutionnels en la matière. Cette consultation a mis en lumière les lacunes essentielles: l'appui à la formation des défenseurs des droits de l'homme et des groupes minoritaires faisait défaut; les forces de police recevaient une formation aux droits de l'homme dans le cadre d'un module isolé au tout début de leur instruction, mais cette dimension n'était guère intégrée dans la formation plus générale et le perfectionnement professionnel des officiers de police; la sensibilisation aux droits de l'homme était faible dans les systèmes de santé. En outre, afin d'améliorer l'accès aux systèmes de justice, il était nécessaire de mener des interventions, principalement destinées aux juristes, pour que ces professionnels aient davantage conscience des obstacles particuliers que rencontrent différents groupes de la société et qu'ils soient mieux à même de répondre aux préoccupations et aux besoins spécifiques des intéressés.

45. Le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) a proposé d'axer la troisième phase sur les trois thèmes suivants: les droits des personnes handicapées, en lançant des initiatives d'éducation aux droits de l'homme à l'intention de ces personnes mais aussi des institutions étatiques chargées de faire appliquer leurs droits – autorités locales, autorités responsables de l'éducation à tous les échelons et responsables de l'application de la loi; les droits des femmes et la violence à l'égard de celles-ci, un problème urgent dans toute la région de l'OSCE et qui présente de lourdes conséquences pour l'intégration des femmes dans la société; les droits des migrants, en orientant les efforts vers ces populations et les autorités nationales de l'immigration.

46. L'Organisation des États américains (OEA) a estimé que, outre les secteurs cibles retenus pour les phases précédentes, la troisième phase pourrait s'intéresser en priorité aux responsables et membres des organisations de la société civile œuvrant dans le domaine de l'éducation aux droits de l'homme, de l'éducation à la citoyenneté démocratique, de la jeunesse et de la promotion d'une culture de la paix; aux professionnels et aux entreprises du secteur privé soucieux de leur responsabilité sociale; aux grands médias, non seulement pour contribuer à améliorer la qualité de l'information, mais aussi pour accompagner leur mission éducative; aux donateurs intervenant dans le domaine de la coopération internationale, pour les inciter à investir à bon escient les ressources disponibles. En ce qui concerne les questions thématiques, plus particulièrement les enfants et les jeunes, l'OEA a mentionné la coexistence à l'école afin de prévenir la violence dans les établissements scolaires; la transparence et l'intégrité afin de lutter contre la corruption; l'utilisation des arts et des médias en tant qu'outils indispensables pour favoriser la créativité, le respect de soi, l'intégration et la cohésion sociale. L'OEA a également mentionné les questions économiques et financières liées à l'exercice des droits économiques, sociaux et culturels.

47. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a souligné la nécessité de continuer à mettre l'accent, lors de la troisième phase, sur les enseignants et les éducateurs de l'éducation non formelle. Elle a en outre souligné la nécessité de s'intéresser à l'éducation de la petite enfance et à l'éducation des adultes à l'échelon local afin d'aller à la rencontre des parents et des familles car, comme le montrent certains travaux de recherche, les expériences vécues par les enfants avant l'école primaire façonnent leur identité ainsi que les attitudes, les valeurs, les comportements, les habitudes et les compétences qu'ils développeront par la suite. L'UNESCO a attiré l'attention sur d'autres cibles potentielles, à savoir les jeunes et les groupes vulnérables,

notamment les femmes, les personnes handicapées et les migrants. En ce qui concerne les domaines d'intervention, l'Organisation a proposé les thématiques suivantes: l'amélioration des compétences liées aux valeurs et aux principes des droits de l'homme, en mettant l'accent sur la pédagogie; les droits économiques, sociaux et culturels en lien avec l'agenda de l'après-2015; l'inclusion sociale, en privilégiant des programmes et des méthodes pédagogiques culturellement acceptables; la participation civile et politique, en s'adressant plus particulièrement aux jeunes; les droits de l'enfant, notamment au stade de la petite enfance, et le droit à l'alphabétisation, qui fait partie intégrante du droit à l'éducation. En outre, l'UNESCO a proposé de fonder la troisième phase sur les phases précédentes et de lancer un examen mondial des mesures prises jusqu'à maintenant, dans le but de faire ressortir les possibilités d'action et les progrès accomplis, ainsi que les lacunes et les défis qui subsistent. Le Programme mondial pourrait également être associé à différentes initiatives internationales et tirer parti de leur apport, comme par exemple les travaux du Comité de réflexion sur la métrique des apprentissages, qui étudie comment mesurer les résultats de l'apprentissage dans l'éducation de la petite enfance, ainsi que les concertations engagées sur l'agenda de l'éducation pour l'après-2015.

48. **L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA)** a évoqué les travaux qu'il avait réalisés pendant les deux premières phases du Programme mondial, les problèmes qu'il avait rencontrés et les enseignements qu'il avait tirés. L'Office a proposé d'axer la troisième phase sur la sensibilisation des filles en s'attaquant tout particulièrement à la question de la discrimination fondée sur le sexe, sur les droits des personnes handicapées et sur le dialogue avec la jeunesse dans des cadres tant formels qu'informels.

49. **L'Organisation météorologique mondiale (OMM)** a proposé que la troisième phase s'intéresse à la société civile dans son ensemble, en abordant des thématiques telles que l'accès à l'alimentation, à l'eau et à l'énergie, et la protection contre les risques naturels liés à l'évolution du climat, compte tenu de la nécessité d'accroître de toute urgence les capacités et la résilience des sociétés pour leur permettre de s'adapter aux changements climatiques, qui mettent en danger les systèmes socioéconomiques.

V. Réponses émanant de la société civile

A. Réponses des organisations non gouvernementales

50. **L'Agence de diffusion du droit international humanitaire en Afrique centrale**, s'intéressant de plus près aux pays africains, a proposé de mettre l'accent sur les enseignants, en particulier ceux qui assurent l'instruction civique, sur les forces de l'ordre et le personnel militaire, les avocats et la population en général, au moyen de campagnes de sensibilisation relayées par les médias. En ce qui concerne les thèmes, les efforts devraient se concentrer sur les droits civils et politiques, compte tenu des violations répétées dont ils font l'objet en Afrique, sans pour autant négliger les droits économiques et sociaux.

51. **Amnesty International Autriche** a recommandé de poursuivre et d'intensifier les efforts visant à institutionnaliser et pérenniser l'éducation des droits de l'homme à tous les niveaux de l'éducation formelle – de l'enseignement préscolaire à l'enseignement supérieur –, notamment dans les instituts de formation des enseignants. Il était également nécessaire de renforcer l'éducation aux droits de l'homme non formelle, en ciblant les mouvements de jeunes, les animateurs pour la jeunesse, les travailleurs sociaux et les organisateurs communautaires, entre autres. Dans ce domaine, l'élaboration de méthodes pédagogiques efficaces en matière de droits de l'homme est un impératif transversal.

52. L'**Association Points-Cœur** a estimé que la troisième phase devrait mettre l'accent sur les médias et les journalistes car, en raison de leur influence, ils contribuent à façonner la culture et les mentalités au sein d'une société.
53. Le **Centre pour l'éducation à la citoyenneté** (Slovénie) a proposé de mettre l'accent sur l'éducation formelle et non formelle des adultes, en tenant particulièrement compte des groupes vulnérables de citoyens (par exemple, les personnes âgées, les personnes marginalisées, et les personnes handicapées). Il a en outre proposé d'axer les efforts sur le développement des aptitudes à la citoyenneté active ainsi que des compétences et des stratégies fondamentales permettant d'évoluer dans des environnements hostiles.
54. Le **Centre chypriote des droits de l'homme** a mis en exergue les limites que rencontre Chypre dans le domaine de l'éducation aux droits de l'homme.
55. Le réseau **Democracy and Human Rights Education in Europe** a consulté ses 53 organisations membres en Europe et a recommandé d'axer les efforts de la troisième phase sur les apprenants adultes et les formateurs d'adultes ainsi que sur les organismes de jeunesse et les organisations non gouvernementales qui dispensent une éducation non formelle, en vue de donner aux individus et aux groupes les moyens de faire valoir leurs droits. Il a en outre proposé d'inclure parmi les thématiques la lutte contre la discrimination, les migrations et l'asile, ainsi que le développement des aptitudes à la citoyenneté et d'autres compétences essentielles.
56. **Human Rights Education Associates** a recommandé de continuer à privilégier les orientations retenues pour la deuxième phase en vue de permettre l'institutionnalisation de l'éducation aux droits de l'homme dans les secteurs visés par cette phase. Les travaux de la troisième phase devraient promouvoir des stratégies durables pour l'éducation aux droits de l'homme et la formation des formateurs dans différents secteurs.
57. **Human Rights Education USA**, un nouveau réseau pour l'éducation aux droits de l'homme implanté aux États-Unis, a proposé que la population en général soit le principal groupe cible de la troisième phase, y compris les secteurs de l'éducation formelle et non formelle, en insistant sur le personnel enseignant et l'éducation communautaire. Le réseau a aussi recommandé de s'intéresser aux groupes suivants: les groupes de jeunes et les adultes qui les encadrent; les groupes de citoyens âgés; les populations autochtones; les travailleurs migrants, les immigrés et les réfugiés; les travailleurs en général; les associations confessionnelles et les utilisateurs de médias sociaux. En ce qui concerne les thèmes, le réseau a estimé que le droit à la sécurité personnelle et à la sûreté et le droit à la santé constituaient des priorités. Il a mentionné un certain nombre de questions connexes, notamment la sécurité à l'école et un environnement éducatif sécurisant; les droits environnementaux; la violence contre les femmes, notamment la violence familiale; les droits et les responsabilités liés à la détention d'armes et les droits des travailleurs.
58. L'**Institut des droits de l'homme de l'Académie des sciences d'Azerbaïdjan** a proposé d'axer les efforts sur la jeunesse et a formulé des suggestions concernant le rôle et la place de l'éducation aux droits de l'homme en Azerbaïdjan.
59. Le **Programme néerlandais d'éducation aux droits de l'homme** a estimé qu'il était difficile de contribuer à la troisième phase du Programme mondial du point de vue des Pays-Bas, étant donné que les autorités nationales n'avaient adopté aucune mesure d'ensemble au cours des deux premières phases.
60. **Humanité nouvelle** a proposé de s'intéresser aux thématiques de la solidarité, en accordant une attention particulière aux «obligations de la personne humaine» conçues comme une responsabilité individuelle et collective à l'égard des droits de l'homme, et de l'éducation aux droits de l'homme dans les situations d'urgence, en se préoccupant particulièrement des groupes vulnérables comme les réfugiés et les personnes déplacées, les femmes, les enfants et les personnes handicapées.

61. **Soka Gakkai International** a proposé d'axer les efforts sur l'éducation aux droits de l'homme des jeunes adultes et des mouvements de jeunesse, qui peuvent aussi bien dispenser cette éducation qu'en bénéficier. L'association a souligné que la troisième phase devrait établir des liens avec les phases précédentes, car il convenait de poursuivre les travaux déjà entrepris. Elle a suggéré de retenir comme thématique l'éducation aux droits de l'homme pour prévenir et éliminer le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, une question qui prendra un relief particulier avec la célébration prochaine de deux anniversaires: le cinquantenaire de l'adoption de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, en 2015, et le quinzième anniversaire de la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, en 2016.

62. Le **Fonds des États-Unis pour l'UNICEF** a proposé d'axer les efforts de la troisième phase sur les enfants et les communautés les plus démunis et marginalisés, en particulier les filles, les minorités et les enfants autochtones, ainsi que les personnes handicapées. Les thématiques devraient notamment inclure la santé des mères et des nouveau-nés, l'accès à une éducation de qualité, l'égalité entre les hommes et les femmes et la lutte contre le VIH/sida. Parmi les groupes cibles figureraient les éducateurs qui exercent dans un cadre informel, les organisateurs communautaires, les travailleurs rattachés à des associations confessionnelles, les personnels de santé et les médias.

B. Autres réponses

63. L'Institut pour l'intérêt général et le droit du développement de la **faculté de droit de l'Université de Wuhan** (Chine) a proposé de concentrer les efforts sur l'autonomisation juridique, en ciblant les juristes travaillant à l'échelon local, les assistants juridiques, les organisations de la société civile et les membres des communautés. Dans ce cadre, les interventions thématiques pourraient porter sur les droits de l'homme en général et les mécanismes internationaux de protection des droits de l'homme, les droits des personnes handicapées, les droits des travailleurs et les droits relatifs à la protection de l'environnement.

64. D'autres réponses ont également été formulées, notamment par un professeur de l'Université Columbia qui préconisait de centrer les efforts sur les enseignants du secondaire, étant donné leur rôle de multiplicateur, en leur offrant des formations initiales et en cours d'emploi appropriées ainsi qu'un appui permanent. Quatre particuliers ont souligné la nécessité de mettre l'accent sur la problématique linguistique dans les cadres éducatifs formels et informels, notamment en ce qui concerne les migrants, les réfugiés, les groupes autochtones et minoritaires, et sur l'éducation aux droits de l'homme dans l'enseignement préscolaire et scolaire.

C. Rapport sur la consultation menée via la liste de diffusion du réseau mondial Human Rights Education

65. Human Rights Education Associates et le Groupe de travail sur l'enseignement et l'apprentissage dans le domaine des droits de l'homme de la Conférence des organisations non gouvernementales ayant des relations consultatives avec les Nations Unies (CoNGO) ont présenté un rapport faisant la synthèse de 41 contributions reçues de 19 pays dans le cadre d'une consultation en ligne réalisée entre le 21 février et le 21 mars 2013, grâce à la liste de diffusion du réseau mondial Human Rights Education, un réseau électronique réunissant plus de 10 000 personnes et organisations intéressées par l'éducation aux droits de l'homme.

66. Le rapport montre que l'éducation aux droits de l'homme n'est pas systématiquement dispensée dans les systèmes éducatifs formels de différents pays. Il met aussi en évidence les possibilités qu'offre le Programme mondial, notamment pour certaines institutions nationales des droits de l'homme, en permettant de consacrer des ressources aux questions relatives à l'éducation aux droits de l'homme dans les pays et de renforcer les travaux de recherche en la matière. Dans plusieurs contributions, il a été recommandé de continuer à cibler, pendant la troisième phase, les domaines visés par les deux premières phases en intensifiant les efforts dans l'ensemble du secteur scolaire, où il conviendrait de rendre obligatoires l'éducation aux droits de l'homme et la formation correspondante des enseignants; il faudrait aussi poursuivre les efforts en direction des responsables politiques, des législateurs et des hauts fonctionnaires. Il a en outre été recommandé de favoriser l'utilisation d'outils informels comme les médias sociaux.

67. Le rapport souligne qu'un consensus se dégage quant à la nécessité d'établir une coopération étroite entre acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux et de combiner les méthodes et approches pédagogiques formelles et non formelles. Les efforts déployés par les organisations de la société civile dans le domaine de l'éducation aux droits de l'homme non formelle visent notamment les organisations de services communautaires, les associations confessionnelles, les populations autochtones, les migrants et les réfugiés, les travailleurs en général, les groupes de jeunes et les clubs périscolaires et les organisations sportives. Les autorités nationales pourraient soutenir davantage ces efforts, en garantissant notamment un environnement sécurisant et propice à l'éducation aux droits de l'homme.

68. Les contributions faites dans le cadre de la consultation ont mis en avant divers thèmes prioritaires pour la troisième phase: l'égalité et la non-discrimination, la participation, la résolution de conflits, les groupes vulnérables, le droit à la sécurité personnelle et à la sûreté, le droit à la santé, l'éducation aux droits de l'homme et la culture, l'éducation aux droits de l'homme et les technologies, les droits de l'homme et les entreprises, la problématique hommes-femmes, l'éducation sur le génocide et les droits de l'homme en période électorale.

VI. Conclusions

69. **Les réponses reçues des États, des institutions nationales des droits de l'homme et d'autres parties prenantes compétentes mettent en évidence la diversité des approches et des priorités concernant les secteurs cibles, les domaines d'intervention ou les questions thématiques à retenir pour la troisième phase du Programme mondial, des choix qui reflètent bien souvent les contextes nationaux et régionaux. Les tendances mondiales et les conclusions générales qui peuvent être dégagées à partir de ces réponses sont présentées ci-après.**

70. **Parmi les répondants, une majorité – 11 gouvernements, 12 institutions nationales, 2 organisations intergouvernementales et 6 organisations de la société civile – ainsi que les participants à la consultation mondiale ont souligné la nécessité de poursuivre les travaux engagés avec les secteurs cibles déjà identifiés au cours des phases précédentes: le système éducatif formel, à savoir l'enseignement primaire, secondaire et supérieur, et plus particulièrement la formation des éducateurs – enseignants, professeurs et autre personnel pédagogique – (19 répondants et les participants à la consultation mondiale), ainsi que la formation des fonctionnaires (14 répondants), des responsables de l'application des lois (7 répondants) et du personnel militaire (7 répondants).**

71. Les répondants ont mis en lumière certaines lacunes et relevé que, d'une manière générale, les autorités compétentes n'avaient pas fixé de priorités ni pris les mesures qui s'imposaient, en particulier pour l'élaboration de politiques ainsi que de stratégies d'application et de plans d'action globaux et viables, dotés de ressources spécifiques, dans le cadre du Programme mondial et compte tenu de la Déclaration des Nations Unies sur l'éducation et la formation aux droits de l'homme, proclamée en décembre 2011. Les répondants ont donc souligné la nécessité de promouvoir la mise en œuvre là où aucune mesure significative n'avait été prise et de consolider les acquis, d'entreprendre des recherches à cet effet, de répertorier et de partager les bonnes pratiques et les enseignements tirés, d'affiner les méthodes et les approches pédagogiques – notamment les systèmes de suivi et d'évaluation – en se fondant sur les pratiques optimales qui ont fait leurs preuves, et d'encourager le dialogue entre les titulaires d'obligations et la société civile.

72. Dans ce contexte, les réponses ont fait ressortir qu'un groupe, en particulier, nécessitait une attention accrue et ciblée, celui des éducateurs, qu'il s'agisse des professionnels de l'éducation dans le système éducatif formel (19 répondants et les participants à la consultation mondiale) – principalement dans l'enseignement primaire et secondaire, l'accent étant mis sur les instituts de formation pédagogique – ou des éducateurs intervenant dans des cadres non formels (11 répondants et les participants à la consultation mondiale), en particulier ceux qui travaillent avec les enfants et les jeunes. Une formation efficace des enseignants et des éducateurs dans le domaine des droits de l'homme était considérée comme une priorité fondamentale étant donné leur influence et le rôle qu'ils jouent dans la société.

73. Les répondants qui ont mentionné d'autres groupes professionnels visés par la deuxième phase du Programme mondial – les fonctionnaires (notamment les décideurs du secteur public, les autorités locales, les travailleurs sociaux et le personnel soignant), les forces de l'ordre (y compris les officiers de police, le personnel pénitentiaire et les forces de sécurité) et l'armée – ont fait valoir que les gouvernements avaient besoin de professionnels bien informés, capables d'élaborer des politiques et de prendre des décisions conformes aux principes des droits de l'homme, et de promouvoir et protéger les droits de l'homme au nom de l'État.

74. Un nouveau public cible, mentionné par 16 répondants (6 gouvernements, 6 institutions nationales, 1 organisation internationale et 3 représentants de la société civile) ainsi que par les participants à la consultation mondiale, englobe les professionnels des médias, les journalistes et les utilisateurs de médias sociaux: compte tenu de leur influence et de l'impact qu'ils peuvent avoir sur le grand public, il s'agit de promouvoir un haut niveau de qualité journalistique et de mieux les sensibiliser à leur responsabilité sociale. Quelques répondants ont estimé qu'il fallait retenir d'autres groupes influents parmi les futures cibles prioritaires, notamment les députés, les législateurs et le corps judiciaire.

75. Douze répondants ont indiqué qu'à l'avenir il fallait cibler en priorité les organisations de la société civile, en mettant particulièrement l'accent sur les défenseurs des droits de l'homme, les organisations non gouvernementales, les associations confessionnelles, et les organisations communautaires en raison du rôle important qu'ils jouaient au niveau local. Dix répondants ainsi que les participants à la consultation mondiale ont retenu la jeunesse et les mouvements et organisations de jeunes parmi les publics à cibler en priorité. Plusieurs répondants ont évoqué la nécessité de soutenir les efforts menés dans le cadre de l'éducation non formelle pour sensibiliser les enfants et les jeunes ne relevant pas du système scolaire.

76. Un certain nombre de répondants (4 gouvernements, 2 institutions nationales et 3 organisations de la société civile) ont estimé que la troisième phase devrait s'attacher à mieux faire connaître les droits de l'homme auprès du grand public, et à donner aux individus les moyens de faire valoir et protéger leurs droits. Enfin, trois répondants ont attiré l'attention sur la nécessité de tenir compte du secteur de la petite enfance car, comme le montrent certains travaux de recherche, les premières expériences des enfants façonnent durablement leur identité et leurs attitudes.

77. Quinze répondants ont indiqué qu'il faudrait inclure parmi les cibles prioritaires certains groupes spécifiques de titulaires de droits, à savoir, par ordre décroissant: les personnes handicapées (8); les minorités et les populations autochtones (5); les femmes victimes de violence (4); les migrants et les travailleurs migrants (3); les personnes ne jouissant pas pleinement de leurs droits, en particulier les pauvres (3); les personnes âgées (2); les personnes homosexuelles, bisexuelles ou transgenres (2); les réfugiés et les demandeurs d'asile (1); les personnes vulnérables en situation d'urgence (1); les victimes de la traite des êtres humains (1); et les victimes de conflits armés (1).

78. En ce qui concerne le choix des thématiques, les réponses étaient assez variées, reflétant, là encore, la diversité des situations et priorités nationales. Parmi les thèmes récurrents figuraient la non-discrimination et l'égalité, afin de faciliter l'intégration et l'inclusion sociale (12 répondants et les participants à la consultation mondiale), et la nécessité d'axer les efforts sur le développement des connaissances et des compétences pour promouvoir la citoyenneté active et la participation (12 répondants et les participants à la consultation mondiale), afin de contribuer au renforcement de la démocratie, de la bonne gouvernance et de la citoyenneté mondiale. Sept répondants ont mis l'accent sur la lutte contre la discrimination et la violence contre les femmes et les filles; six répondants ont donné la priorité aux droits de l'enfant. Cinq répondants ont proposé de privilégier les droits économiques, sociaux et culturels, et 5 autres répondants, les droits environnementaux. Certains pays touchés par un conflit ont mis l'accent sur la prévention et la résolution des conflits, en vue d'instaurer une culture de la paix (quatre répondants et les participants à la consultation mondiale). D'autres thématiques ont été proposées par plusieurs répondants: la promotion d'environnements d'apprentissage sécurisants afin de lutter contre la violence, les intimidations et le harcèlement; les droits des travailleurs; les droits des personnes handicapées; les droits de l'homme et les entreprises.
